

14ème législature

Question N° : 33582	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Réforme de l'État et simplification
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > structures administratives	Analyse > instances de réflexion. bilan.
Question publiée au JO le : 23/07/2013 Réponse publiée au JO le : 03/03/2015 page : 1541 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 29/10/2013 Date de renouvellement : 11/02/2014 Date de renouvellement : 27/05/2014 Date de renouvellement : 16/09/2014 Date de renouvellement : 23/12/2014		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le décret n° 2012-1199 du 30 octobre 2012 portant création du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) est l'instance de décision et d'arbitrage en matière de modernisation de l'action publique. Il vise à rénover le modèle français en alliant cohésion sociale et performance dans le respect des engagements budgétaires du gouvernement. Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) accompagne les acteurs dans le suivi et la mise en oeuvre de la réforme. Le quatrième CIMAP, qui s'est tenu le 18 décembre 2013, a rendu compte des conclusions et décisions prises à l'issue de 12 des 49 évaluations décidées au cours de l'année précédente, c'est-à-dire depuis le premier CIMAP du 18 décembre 2012. Concernant les 59 évaluations lancées, 57 ont été finalisées et 29 rapports ont été publiés sur le site du SGMAP. Ainsi le Gouvernement a pu aujourd'hui en tirer les conclusions adéquates concernant notamment l'éducation prioritaire ou encore le décrochage scolaire. Une nouvelle vague d'évaluations sera lancée au printemps 2015. Les évaluations de politique publique réalisées depuis 2012 ont permis d'inscrire dans les lois de finances plus de 4,8 Milliards d'euros d'économies réalisées et attendues entre 2014 et 2017 sur l'ensemble du champ de l'action publique (État, collectivités locales et sécurité sociale). .